

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 905**10 septembre 2004****SOMMAIRE**

Activest Geldmarkt 11/2005	43412	Luxembourg	43427
Alimenta Holding S.A., Luxembourg	43437	Eurocash-Fund Sicav, Luxembourg	43430
Annabelle Holding S.A., Strassen	43419	Eurosat, S.à r.l., Luxembourg	43418
Ariana Holding S.A., Luxembourg	43437	Fidam, Sicav, Luxembourg	43438
Art S.A., Steinfurt	43429	Fondation A.P.E.M.H., Esch-sur-Alzette	43419
Astringo Holdings S.A., Luxembourg	43394	Gestion Financière International S.A. - GFI S.A., Luxembourg	43432
Banque Audi (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	43435	Gestion Financière International S.A. - GFI S.A., Luxembourg	43433
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg .	43440	Glasspack Investors S.A., Luxembourg	43427
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	43439	Green Marketing S.A., Luxembourg	43431
Bayreuther Anlagengesellschaft A.G.	43420	Henderson Horizon Fund, Sicav, Luxembourg ..	43433
Bayreuther Anlagengesellschaft A.G., Luxem- bourg	43420	Iberis Holding S.A., Strassen	43420
Bellatin, S.à r.l., Luxembourg	43422	International Asset Management Fund	43415
Bellatin, S.à r.l., Luxembourg	43422	Invesco GT Continental European Management S.A., Luxembourg	43418
Betsy S.A., Luxembourg	43430	Invesco GT US Small Companies Management S.A., Luxembourg	43418
Betsy S.A., Luxembourg	43431	Invesco International S.A., Luxembourg	43420
Bikbergen Holding S.A., Luxembourg	43424	Kemaba International S.A., Luxembourg	43436
Bikbergen Holding S.A., Luxembourg	43425	Lannion, S.à r.l., Luxembourg	43424
Briboislux, S.à r.l., Luxembourg	43429	Lannion, S.à r.l., Luxembourg	43424
Car International Finance S.A.H., Luxembourg ..	43437	Logistic S.A., Luxembourg	43421
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	43438	Lupinus Développements S.A., Luxembourg ..	43436
(La) Cellula S.A., Bettembourg	43424	Maesch Holding S.A., Larochette	43417
Celux Finance S.A.H., Luxembourg	43434	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg ..	43426
Chamâleon und Aktivität S.A., Luxembourg	43427	MVJ S.A., Luxembourg	43426
Cinnamon Investments S.A., Luxembourg	43429	MVJ S.A., Luxembourg	43426
Codinter S.A.H., Luxembourg	43436	Obiettivo Reddito, Sicav, Luxembourg	43412
Compagnie de Participations Internationales "C.P.I." S.A., Luxembourg	43440	Obiettivo Reddito, Sicav, Luxembourg	43415
Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A.H., Luxembourg	43427	Opaline Investissements S.A.H., Luxembourg ..	43435
Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires Luxem- bourg-Ville, Section Luxembourg-Centre, A.s.b.l.	43416	Patmalux S.A., Luxembourg	43422
Corso Computer & Software, GmbH, Greven- macher	43421	Partapar S.A., Luxembourg	43434
Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	43421	Parteuropa Holding S.A., Luxembourg	43418
Discus S.A., Luxembourg	43435	Patcorp S.A.H., Luxembourg	43431
EMIC S.A.H., Luxembourg	43435	Patcorp S.A.H., Luxembourg	43431
EMT-European Merchant and Trust Holding S.A.,		Pegasus Investment S.A., Luxembourg	43417
		Plasticem Holding S.A., Luxembourg	43428
		Private Gallery S.A., Luxembourg	43428

R & T Research and Technology S.A.H., Luxembourg	43439	Valona Finance S.A.H., Luxembourg	43439
Relay S.A., Luxembourg	43429	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	43422
Rosenberg Alpha Fund U.S. Japan	43434	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	43422
SEDIMO, Société Européenne de Développements Immobiliers S.A.	43417	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	43423
SEDIMO, Société Européenne de Développements Immobiliers S.A.	43417	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	43423
SGAM Venture Fund, Sicav, Luxembourg	43395	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	43423
Siren S.A.	43416	Velleda, S.à r.l., Luxembourg	43423
Siren S.A., Luxembourg	43416	VFS Europe, S.à r.l., Dommeldange	43426
SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels S.A., Luxembourg	43394	Walter Management & Financing S.A., Luxembourg	43428
T.P.S. Lux Trade S.A., Luxembourg	43421	Woland S.A., Luxembourg	43437

ASTRINGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 67.996.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 14 juin 2004 que:

- Le rapport du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés.

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés et que le résultat de l'exercice après impôts de EUR 43.623,03 est reporté.

- Décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et commissaire pour leurs mandats pour l'exercice 2002.

- Stewart Kam-Cheong, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, est renommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- Olivier Dorier, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, est renommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- Angèle Grotz, demeurant à L-8315 Olm, 8 rue du Commerce, est renommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg L-1526, 50 Val Fleuri, est renommée comme commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055991.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOFIRI, SOCIETE DE FINANCEMENT DES RISQUES INDUSTRIELS, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 26.550.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 mai 2004

L'Assemblée décide de ramener le nombre des Administrateurs de cinq à quatre et de ce fait, de ne pas remplacer Monsieur Sébastien De Tarade, Administrateur démissionnaire, à qui elle donne quitus pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée renomme la société DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, comme Réviseur Indépendant. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2004.

Pour la société SOFIRI

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(055788.3/682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SGAM VENTURE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.798.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of August.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SGAM VENTURE FUND, a société d'investissement à capital variable, with registered office at Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on the 21st of September 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 16, 2001, number 886. The Articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of the same notary of the 12th of October 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated January 17, 2002, number 94.

The meeting is opened with Mr Benoit Andrienne, employee, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, in the chair,

Mrs Marie-José Fernandes, employee, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, is appointed secretary

The meeting appoints as scrutineer Mr Grégoire Gilfriche, employee, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to the registered shareholders on July 27, 2004.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- That it appears from the attendance list, that out of 4,234 shares, 4,203 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

I. Amendment of the Article 3 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001 so has to be read as follows:
«The object of the Fund is to invest its assets mainly in units or shares of open-ended or closed-ended collective investment schemes governed by Luxembourg or foreign law.

The Fund may take any measures and carry on any operations deemed useful for the accomplishment and development of its object in the broadest sense in the frame of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time.»;

II. Amendment of the first paragraph of the Article 5 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

III. Amendment of the Article 11 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

IV. Amendment of the Article 12 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

V. Amendment of the item b) of the first paragraph of the Article 13 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

VI. Amendment of the first paragraph of the Article 15 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

VII. Amendment of the second and third paragraphs of the Article 29 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

VIII. Amendment of the Article 30 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

IX. ...

X. Amendment of the Article 31 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

XI. Amendment of the second and third paragraphs of the Article 33 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

XII. Amendment of the Article 36 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

XIII. Amendment of the Article 38 of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

XIV. Adaptation of the French translation of the Articles of Incorporation dated December 6th, 2001;

XIV. Any other business.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolves to amend the Articles of Incorporation as indicated in the agenda and resolves to adopt the new wording of Articles of Incorporation as follows:

1. Denomination, Duration, Corporate object, Registered office

Art. 1. Denomination

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société d'investissement à capital variable under the name of SGAM VENTURE FUND (hereinafter referred to as the «Fund»).

Art. 2. Duration

The Fund is established for a limited period of ten years, ending on the 21th of September, 2011. The Fund may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Corporate object

The object of the Fund is to invest its assets mainly in units or shares of open-ended or closed-ended collective investment schemes governed by Luxembourg or foreign law.

The Fund may take any measures and carry on any operations deemed useful for the accomplishment and development of its object in the broadest sense in the frame of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Fund is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Fund.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

2. Share capital, Variations of the share capital, Characteristics of the shares**Art. 5. Share capital**

The share capital of the Fund shall be at any time equal to the total net assets of the Fund, as defined in Article 11 hereof, and may not, at any time after the first six months following the approval of the Fund, be less than the equivalent in Euro of 1,250,000.

The initial share capital of the Fund is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) fully paid-up and represented by thirty one (31) shares with no par value, as defined in Article 7 hereof. The base currency of the Fund is Euro.

Art. 6. Variations in share capital

The share capital may be increased or decreased as a result of the issue by the Fund of new fully paid-up shares, if any, or the repurchase by the Fund of existing shares from its shareholders.

Art. 7. Classes of shares

The board of directors of the Fund may issue classes of shares. These classes of shares may differ in, inter alia, their sales charging structure, reference currency, minimum investment and holding requirements, management fees, in the attribution of the Company's performance applying to them or type of target investors.

Art. 8. Form of the shares

The Fund may issue shares of each class of shares in registered form only.

Fractions of Shares to three decimal places may be issued, the Fund being entitled to receive the adjustment to purchase one share.

Shares are issued in uncertificated form with a confirmation statement, unless a share certificate is specifically requested at the time of subscription, and in such case, the subscriber will bear the risk and any additional expense arising from the issue of such certificate. Holders of certificated shares must return their share certificates, duly renounced, to the Fund before redemption instructions may be effected.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Fund. Such share register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the class of each such share, the amounts paid for each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The share register is conclusive evidence of ownership. The Fund treats the registered owner of a share as the absolute and beneficial owner thereof.

The transfer of a registered share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Fund may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Fund.

Any owner of registered shares has to indicate to the Fund an address to be maintained in the share register. All notices and announcements of the Fund given to owners of registered shares shall be validly made at such address. Any shareholder may, at any moment, request in writing amendments to his address as maintained in the share register. In case no address has been indicated by an owner of registered shares, the Fund is entitled to deem that the necessary address of the shareholder is at the registered office of the Fund.

The shares are issued, and share certificates if requested are delivered, only upon the acceptance of the subscription and the receipt of the subscription price under the conditions as set out in the current prospectus.

The Fund will recognise only one holder in respect of each share in the Fund. In the event of joint ownership, the Fund may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Fund.

Art. 9. Loss or destruction of share certificates

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Fund that his share certificate has been mislaid or destroyed, then at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Fund may determine, including an indemnity or other verification of title or claim to title countersigned by a bank, stockbroker or other party acceptable to the Fund. Upon the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate shall become null and void.

Mutilated or defaced share certificates may be exchanged for new ones by order of the Fund. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Fund and shall be annulled immediately. The Fund, at its discretion, may charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate, as well as all costs and reasonable expenses incurred by the Fund in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

Art. 10. Limitation to the ownership of shares

The Fund may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Fund by any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Fund, such holding may be detrimental to the interests of the existing shareholders or of the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred (such persons, firms, partnerships or corporate bodies to be determined by the board of directors).

For such purposes, the Fund may, at its discretion and without liability:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears that such registration or transfer would or may eventually result in the beneficial ownership of said share by a person who is precluded from holding shares in the Fund;

b) where it appears to the Fund that any person, who is precluded from holding shares in the Fund, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily repurchase from any such shareholder all shares held by such shareholder; or

c) where it appears to the Fund that one or more persons are the owners of a proportion of the shares in the Fund which would render the Fund subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily repurchase all or a proportion of the shares held by such shareholders.

In such cases enumerated at (a) to (c) (inclusive) here above, the following proceedings shall be applicable:

1) The Fund shall serve a notice (hereinafter referred to as the «redemption notice») upon the holders of shares subject to compulsory repurchase; the redemption notice shall specify the shares to be repurchased as aforesaid, the redemption price (as defined here below) to be paid for such shares and the place at which this price is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by registered mail, addressed to such shareholder at his last address known or at his address as indicated in the share register. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Fund the share certificate, if issued, representing shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the share certificate, if issued, representing such shares shall be cancelled in the books of the Fund.

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be purchased (hereinafter referred to as the «redemption price») shall be an amount equal to the net asset value per share of the class to which the shares belong, determined in accordance with Article 12 hereof, as at the date of the redemption notice less any sales charge, if applicable.

3) Subject to all applicable laws and regulations, payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the currency in which the shares are denominated, and will be deposited by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate, if issued, representing the shares specified in such redemption notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the redemption price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Fund of the powers conferred by this Article 10 shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith.

The Fund may also, at its discretion and without liability, decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Fund at any meeting of shareholders of the Fund.

Specifically, the Fund may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Fund by any «US person», meaning a citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction.

3. Net asset value, Issue and repurchase of shares, Suspension of the calculation of the net asset value

Art. 11. Net asset value

The net asset value per share of each class of shares of the Fund shall be determined periodically by the Fund, but in any case not less than once a month, as the board of directors may determine (every such day for determination of the net asset value being referred to herein as the «valuation day») on the basis of the last available prices.

The net asset value per share is expressed in the reference currency of each class of shares, is determined by dividing the value of the total assets properly allocable to such class of shares less value of the total liabilities properly allocable to such class of shares by the total number of shares of such class outstanding on any valuation day.

The calculation of the net asset value per share of the different classes of shares shall be made in the following manner:

a) The assets of the Fund shall be valued:

i) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount there-

of, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

ii) The value of assets listed on any stock exchange or dealt in on any other regulated market operating regularly, recognized and open to the public (a «Regulated Market») is based on the last available price.

iii) Securities not listed or traded on a stock exchange or not dealt on another Regulated Market will be valued on the basis of the probable sales proceeds determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

iv) Investments in other collective investment schemes will be valued on the basis of the respective net asset value of such collective investment schemes at each Valuation Day. These net asset values may be calculated less frequently than it should be in the Fund; the Fund may consequently be obliged to rely, in order to calculate its own NAV, to an estimated net asset value provided by the managers of such private equity schemes, provided the central administration of the Fund has sufficient assurance that the valuation method used by the administrator of the private equity schemes for such estimated net asset value is complying with the one used for the official net asset value. In addition, the central administration must have a sufficient assurance that the net asset value of the private equity schemes truly reflects the reasonably foreseeable sales proceeds of these investments and if it's not the case, the central administration, by decision of the Board of Directors, will adjust the net asset value.

v) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

Any assets not expressed in the reference currency of the Fund will be translated into the reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognized market on the Valuation Day.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

i) all loans, bills and accounts payable;

ii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

iii) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the dealing day preceding the valuation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves, if any, authorised and approved by the directors, in particular those that have been set aside for a possible depreciation of the investments of the Fund; and

iv) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Fund. In determining the amount of such liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by the Fund which shall comprise formation expenses, fees payable to its directors (including all reasonable out of pocket expenses), investment advisors or investment managers, accountant, custodian banks and paying agents, administrative, corporate and domiciliary agents, registrar and transfer agents and permanent representatives in places of registration, nominees and any other agents employed by the Fund, fees for legal and auditing services, cost of any proposed listings, maintaining such listings, promotion, printing, reporting and publishing expenses (including reasonable marketing and advertising expenses and costs of preparing, translating and printing in different languages) of Prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, annual reports and semi-annual reports, taxes or governmental and supervisory authority charges, insurance costs and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Fund may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

All shares in the process of being redeemed by the Fund shall be deemed to be issued until the close of business on the valuation day applicable to the redemption. The redemption price is a liability of the Fund from the close of business on this date until paid.

All shares issued by the Fund in accordance with subscription applications received shall be deemed issued from the close of business of the valuation day applicable to the subscriptions. The subscription price is an amount owed to the Fund from the close of business on such day until paid.

As far as possible, all investments and divestments chosen and in relation to which action is taken by the Fund up to the valuation day shall be taken into consideration in the valuation.

Art. 12. Issue, redemption and conversion of shares

Following the closing of the initial subscription period, the Fund was opened to the investors during a period of ten and a half months in which the investor's subscriptions for shares was authorised from the 16th of November 2001 to the 24th of September 2002.

According to the qualification of closed-ended fund of the Fund, no redemption will occur for an eight years period following the closing of subscription period.

The subscriptions for shares can only be accepted on basis of a entire number of shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of receiving payment for such new shares.

The Fund may reject any subscription in whole or in part, without giving any reason therefor. The directors may, at any time and from time to time and in their absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of shares of any class.

After the above mentioned eight years period, any shareholder will be able to request the redemption of all or part of his shares by the Fund under the terms and conditions set forth by the board of directors in the prospectus and within the limits as provided in this Article 12. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed thirty five business days from the relevant valuation day, as it is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share

certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Fund. The redemption price shall be equal to the net asset value per share relative to the class to which it belongs, determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, decreased by charges and commissions at the rate provided in the prospectus. Any such request for redemption must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Fund in Luxembourg or with any other legal entity appointed by the Fund for the redemption of shares. The request shall be accompanied by the certificate(s) for such shares, if issued. The relevant redemption price may be rounded up or down to a maximum of three decimal places of the reference currency as the board of directors shall determine.

The Fund shall ensure that at all times it has enough liquidity to enable satisfaction of any requests for redemption of shares.

Further if, at any given date, redemption requests pursuant to this Article 12 exceed a certain level to be determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue in a class, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner the board of directors considers to be in the best interests of the Fund. On the next valuation date following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

Shares redeemed by the Fund will be cancelled in the books of the Fund.

The requests for subscription and redemption shall be received at the location designated to and for this effect by the board of directors.

All conversions of shares of a determined class into shares of a different class are prohibited.

Art. 13. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue and redemption of shares

The Fund may suspend the calculation of the net asset value and the issue and redemption of any classes of shares in the following circumstances:

during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Fund would be impracticable;

during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Fund's investments in respect of the assets attributable to the Fund;

during any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the directors, be effected at normal rates of exchange;

when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund cannot promptly or accurately be ascertained;

upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Fund.

Under exceptional circumstances, which may adversely affect the rights of shareholders, the board of directors reserves the right to conduct the necessary sales of transferable securities before setting the share price at which shareholders can apply to have their shares redeemed. In this case, subscriptions and redemptions applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales.

Subscribers and shareholders tendering shares for redemption shall be advised of the suspension of the calculation of the net asset value.

The suspension of the calculation of the net asset value may be published by adequate means if the duration of the suspension is to exceed one month.

Suspended subscription and redemption applications may be withdrawn by written notice provided that the Fund receives such notice before the suspension ends.

Suspended subscriptions and redemptions shall be executed on the first valuation day following the resumption of net asset value calculation by the Fund.

4. General shareholders' meetings

Art. 14. General provisions

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Fund shall represent the entire body of shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

Art. 15. Annual general shareholders' meeting

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Fund or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the first Thursday of January at 2 p.m. (Luxembourg time). If such day is a bank holiday, then the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders of classes of shares

The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares. The general provisions set out in these Articles of Incorporation, as well as in the Luxembourg law dated 10 August 1915 as amended from time to time on commercial companies, shall apply to such meetings.

Art. 17. Functioning of shareholders' meetings

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Fund, unless otherwise provided herein.

Each share, regardless of the class to which it belongs, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission.

Fractions of shares are not entitled to a vote, but give right to the result of the distribution and the liquidation.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Further, the shareholders of each class separately will deliberate and vote (subject to the conditions of quorum and majority voting as provided by law) on the following items:

1. affectation of the net profits of their class; and
2. resolutions affecting the rights of the shareholders of one class vis-à-vis of the other classes.

Art. 18. Notice to the general shareholders' meetings

Shareholders shall meet upon call by the board of directors. To the extent required by law, the notice shall be published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the board of directors may decide.

5. Management of the Fund

Art. 19. Management

The Fund shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not to be shareholders of the Fund.

Art. 20. Duration of the functions of the directors, renewal of the board of directors

The directors shall be elected by the general shareholders' meeting for a period not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next general meeting of shareholders.

Art. 21. Committee of the board of directors

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Art. 22. Meetings and deliberations of the board of directors

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director by a majority vote to preside at such meetings. For general meetings of shareholders and in the case no director is present, any other person may be appointed as chairman.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Fund, including a general manager, any assistant managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Fund. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Fund. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meetings of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission another director as his proxy.

Directors may not bind the Fund by their individual signature, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least fifty per cent of the directors are present or represented at a meeting of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have the casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmission and similar means.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Fund and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to natural persons or corporate entities which need not be members of the board.

Art. 23. Minutes

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presides at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 24. Engagement of the Fund vis-à-vis third persons

The Fund shall be engaged by the signature of two members of the board of directors or by the individual signature of any duly authorised director or officer of the Fund or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 25. Powers of the board of directors

The board of directors determines the general orientation of the management and of the investment policy, as well as the guidelines to be followed in the management of the Fund, always in application of the principle of risk diversification.

Art. 26. Interest

No contract or other transaction which the Fund and any other corporation or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Fund are interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Fund who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Fund may have any «personal interest» in any transaction of the Fund, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any position, relationship with or interest in any matter, position or transaction involving, subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 27. Indemnification of the directors

The Fund shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonable incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Fund or, at its request, of any other corporation of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 28. Allowances to the board of directors

The general meeting of shareholders may allow the members of the board of directors, as remuneration for services rendered, a fixed annual sum, as directors' remuneration, such amount being carried as general expenses of the Fund and which shall be divided at the discretion of the board of directors among themselves.

Furthermore, the members of the board of directors may be reimbursed for any expenses engaged in on behalf of the Fund insofar as they are reasonable.

The remuneration of the chairman or the secretary of the board of directors as well as those of the general manager(s) and officers shall be fixed by the board.

Art. 29. Fund managers, Custodian and other contractual parties

The Fund may enter into an investment management agreement with one or more fund managers.

In addition, the Fund shall enter into service agreements with other contractual parties, for example an administrative, corporate and domiciliary agent to fulfil the role of «administration centrale» as defined in the Institut Monétaire Luxembourgeois Circular 91/75 of 21 January 1991, or any ulterior circular issued by the Luxembourg Supervisory Authority.

The Fund shall enter into a custody agreement with a bank (hereinafter referred to as the «Custodian») which shall satisfy the requirements of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as may be amended from time to time. All assets and cash of the Fund are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Fund and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the board of directors shall use their best endeavours to find another bank to be Custodian in place of the retiring Custodian and the board of directors shall appoint such bank as Custodian. The board of directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with these provisions to act in the place thereof.

6. Auditor

Art. 30. Auditor

The operations of the Fund and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an auditor who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to respectability and professional experience and who shall perform the duties foreseen by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as may be amended from time to time. The auditors shall be elected by the general meeting of shareholders.

7. Annual accounts

Art. 31. Accounting year

The accounting year of the Fund shall begin on October 1st in each year and shall terminate on September 30th of the following year, excepted the first accounting year which began on the date of incorporation and terminated on September 30, 2002.

Art. 32. Profit balance

The portion of the income attributable to the shares of all classes may be capitalised.

The general meeting of shareholders of any class of shares may, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such class shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to make distribution in the form of Fund's shares in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

8. Dissolution and liquidation

Art. 33. Dissolution of the Fund

Subject to the provisions of second sentence of Article 2 hereof, the Fund may at any time be dissolved by a resolution taken by the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements as defined in Article 37 hereof.

Whenever the capital falls below two thirds of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as may be amended from time to time, the board of directors has to submit the question of the dissolution of the Fund to the general meeting of shareholders. The general meeting for which no quorum shall be required shall decide on simple majority of the votes of the shares presented at the meeting.

The question of the dissolution of the Fund shall also be referred to the general meeting of shareholders whenever the capital fall below one quarter of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as may be amended from time to time; in such event the general meeting shall be held without quorum requirements and the dissolution may be decided by the shareholders holding one quarter of the votes present or represented at that meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum as the case may be.

One or more liquidators shall be appointed by the general meeting of shareholders to realise the assets of the Fund, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the shareholders.

The proceeds of the liquidation, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

Art. 34. Termination of Classes

In the event that for any reason the value of the net assets in any class of shares has decreased to an amount determined by the directors from time to time to be the minimum level for such class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation would have material adverse consequences on the Fund's investments, the directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant classes at the net asset value per share, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the valuation day at which such decision shall take effect.

The Fund shall serve a notice to the shareholders of the relevant class of shares prior to the effective date of the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure of the redemption operations. Registered shareholders will be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to maintain equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption of their shares free of charge, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred on the board of directors by the preceding paragraph hereof, the general meeting of shareholders of any one or several classes of shares issued in the Fund may, upon proposal of the board of directors, redeem all the shares of the relevant classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the valuation day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders that shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

Assets which may not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian of the Fund for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares may be cancelled in the books of the Fund.

Art. 35. Liquidation

In case of the dissolution of the Fund, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of the liquidation will be distributed by the liquidators to the shareholders of each class in proportion to the number of shares which they hold in that class. The amounts not claimed by the shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg. If these amounts were not claimed during the statutory limitation period, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed any more.

Art. 36. Expenses borne by the Fund

The Fund shall bear its initial incorporation costs, including the costs of drawing up and printing the prospectus, notary public fees, the filing costs with administrative and stock exchange authorities, the costs of printing the certificates and any other costs pertaining to the establishment and launching of the Fund.

The costs will be amortised on a period not exceeding the five first accounting years.

The Fund bears all its running costs as foreseen in Article 11 hereof.

Art. 37. Amendment of the Articles of Incorporation

These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 38. General provisions

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 as amended from time to time on commercial companies and the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as may be amended from time to time.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SGAM VENTURE FUND, une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial des Sociétés et Associations C daté du 16 octobre 2001, numéro 886. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Société et Associations C daté du 17 janvier 2002, numéro 94.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Andrienne, employé privé, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-José Fernandes, employée privée, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Grégoire Gilfriche, employé privé, Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 27 juillet 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 4.234 actions en circulation, 4.203 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I.- Modification de l'article 3 des statuts datés du 6 décembre 2001, comme suit:

«L'objet du fonds est d'investir ses actifs principalement dans des actions ou parts de structures d'investissement collectif de type ouvert ou fermé gouvernées par la loi luxembourgeoise ou lois étrangères.

Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la Loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement.»

II.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts datés du 6 décembre 2001.

III.- Modification de l'article 11 des statuts datés du 6 décembre 2001.

IV.- Modification de l'article 12 des statuts datés du 6 décembre 2001.

V.- Modification du point b) du premier paragraphe de l'article 13 des statuts datés du 6 décembre 2001.

VI.- Modification du premier paragraphe de l'article 15 des statuts datés du 6 décembre 2001.

VII.- Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'article 29 des statuts datés du 6 décembre 2001.

VIII.- Modification de l'article 30 des statuts datés du 6 décembre 2001.

IX.- Modification de l'article 31 des statuts datés du 6 décembre 2001.

X.- Modification du deuxième et du troisième paragraphes de l'article 33 des statuts datés du 6 décembre 2001.

XI.- Modification de l'article 36 des statuts datés du 6 décembre 2001.

XII.- Modification de l'article 38 des statuts datés du 6 décembre 2001.

XIII.- Adaptation de la version française des statuts datés du 6 décembre 2001.

XIV.- Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les statuts datés du 6 décembre 2001 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et décide d'adopter la nouvelle version des statuts comme suit:

1. Dénomination, Durée, Objet social et Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront les actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de SGAM VENTURE FUND (ci-après dénommée le «Fonds»).

Art. 2. Durée

Le Fonds est constitué pour une durée limitée de 10 ans, prenant fin le 21 septembre 2011. Le Fonds pourra être dissout par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet social

L'objet du Fonds est d'investir ses actifs principalement dans des actions ou parts de structures d'investissement collectif de type ouvert ou fermé gouvernés par la loi luxembourgeoise ou lois étrangères.

Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la Loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement.

Art. 4. Siège social

Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg.

Le Fonds pourra établir, par simple décision de son Conseil d'Administration, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale du Fonds au siège social, ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, lequel, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

2. Capital social, Variations du capital social, Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social

Le capital social du Fonds devra être à tout moment égal à l'actif net total du Fonds, tel que défini dans l'Article 11 ci-après et ne pourra à aucun moment dans la période de six mois suivant laquelle le Fonds a été autorisé comme Organisme de Placement Collectif suivant la loi luxembourgeoise être inférieur à 1.250.000,- euros. Le capital social initial de la Fonds est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), entièrement libéré et représenté par trente et une actions (31) sans mention de valeur nominale, comme elles seront définies par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'Article 7 ci-après. La devise de base du Fonds est l'Euro.

Art. 6. Variations du capital social

Le capital social pourra être augmenté ou diminué suite à l'émission par le Fonds de nouvelles actions entièrement libérées ou par le rachat effectué par le Fonds auprès des actionnaires des actions existantes.

Art. 7. Classes d'actions

Le Conseil d'Administration du Fonds peut, à tout moment, émettre des classes d'actions. Ces classes d'actions peuvent se différencier, entre autres, de par leur structure spécifique des frais de vente, leur devise de référence, leurs frais de gestion, les minima d'investissement, dans la répartition de la performance du Fonds ou encore le type d'investisseurs visés.

Art. 8. Forme des actions

Le Fonds émettra des actions de chaque classe, uniquement sous forme d'actions nominatives. Des fractions d'actions à trois décimales peuvent être émises, le Fonds pourra recevoir le complément pour souscrire à une action entière.

Les actions sont émises sans certificat, la confirmation de la qualité d'actionnaire découlant du relevé de compte, à moins qu'un certificat d'actions ne soit expressément requis lors de la souscription, et dans ce cas, le souscripteur supportera les risques et coûts additionnels découlant de l'émission desdits certificats. Les détenteurs de certificats d'actions doivent renvoyer ceux-ci, dûment dénoncés, au Fonds, avant que des instructions de rachat ne puissent être exécutées.

Un registre des actionnaires doit être tenu au siège social du Fonds. L'inscription de l'action dans le registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la classe de chaque action, les montant payés pour chaque action, le transfert des actions et les dates de chacun des transferts. Le registre constitue la preuve de la propriété. Le Fonds considère le propriétaire d'actions inscrit dans le registre comme le seul bénéficiaire des actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires; une telle déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le bénéficiaire du transfert ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Le Fonds peut également accepter comme preuve du transfert tous autres instruments de transfert satisfaisant au Fonds.

Tout détenteur d'actions nominatives doit fournir au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires. Tout actionnaire pourra, à tout moment, faire changer son adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social du Fonds, ou à toute autre adresse qui pourra être fixée par le Fonds.

Les actions sont émises et des certificats d'actions sont délivrés sur demande, seulement sur acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat sous les conditions prévues par le prospectus en vigueur.

Le Fonds ne reconnaît qu'un propriétaire par action du Fonds. En cas de copropriété des actions, le Fonds peut suspendre l'exercice de tout droit découlant de la ou des dite(s) action(s) jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter la copropriété à l'égard du Fonds.

Art. 9. Perte ou destruction des certificats d'actions

Lorsqu'un actionnaire peut justifier au Fonds que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que le Fonds déterminera, incluant une garantie ou autre vérification du titre ou réclamation du titre contresignée par une banque, un courtier ou toute autre partie reconnue par le Fonds. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, en lieu et place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre du Fonds. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis au Fonds et immédiatement annulés. Le Fonds peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, de même que les dépenses justifiées encourues par le Fonds en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction du certificat original.

Art. 10. Limitation concernant la propriété des actions

Le Fonds peut restreindre ou mettre obstacle à la propriété directe ou indirecte d'actions du Fonds par toute personne physique, par toute firme, par tout partenariat ou corporation, si dans l'opinion du Fonds, une telle propriété d'actions peut porter préjudice aux intérêts des actionnaires existants ou au Fonds, s'il peut en résulter, par exemple, une infraction à toute loi ou réglementation, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère ou s'il en résulterait que le Fonds serait soumis à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qui n'auraient pas eu lieu d'être en d'autres circonstances (de tels personnes, firmes, partenariats ou corporations étant à déterminer par le Conseil d'Administration).

Dans un tel but, le Fonds peut, de sa propre initiative et sans supporter aucune responsabilité:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à une personne non habilitée à détenir les actions du Fonds;

b) lorsqu'il apparaît au Fonds que des actions sont détenues par une personne qui n'y ait pas autorisée, seule ou avec d'autres personnes, recourir au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette personne;

c) lorsqu'il apparaît au Fonds qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires d'une proportion d'actions du Fonds qui pourrait rendre le Fonds redevable d'une taxe ou d'autres réglementations provenant de juridictions autres que celle de Luxembourg, procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par ces actionnaires.

Dans les cas énumérés aux points (a) à (c) (compris) ci-dessus, la procédure suivante sera appliquée:

1) Le Fonds enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer (comme défini ci-après) et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai au Fonds le ou les certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions antérieurement détenues ou possédées par lui seront annulées dans le registre des actionnaires du Fonds.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après dénommé «le prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions à laquelle les actions appartiennent déterminée conformément à l'Article 12 des présents statuts, à la date de l'avis de rachat, moins les frais de vente le cas échéant.

3) Conformément à la réglementation et aux lois en vigueur, le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire des actions, dans la devise de référence des actions visées, et déposé par le Fonds auprès d'une banque, à Luxem-

bourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre le Fonds et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis, comme spécifié ci-avant;

4) L'exercice par le Fonds des pouvoirs conférés par l'Article 10 ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne à la date de l'avis de rachat, à la seule condition que la Fonds exerce ses pouvoirs de bonne foi.

Le Fonds peut également, à son entière discrétion et sans supporter aucune responsabilité, refuser le vote à toute Assemblée Générale des actionnaires d'une personne non autorisée à détenir des actions du Fonds.

Plus particulièrement, le Fonds peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte d'actions du Fonds par tout «ressortissant américain», signifiant tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction.

3. Valeur nette d'inventaire, Emission et rachat des actions, Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire

Art. 11. Valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire par action de chacune des classes d'actions du Fonds sera déterminée périodiquement par le Fonds, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation»), sur la base des derniers prix disponibles.

La valeur nette d'inventaire par action est exprimée dans la devise de référence de chacune des classes d'actions et est déterminée en divisant la valeur des actifs totaux correspondant à chaque classe d'actions moins la valeur des engagements attribuables à cette classe d'actions par le nombre total d'actions de cette classe en circulation à chaque Jour d'Evaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire par action des différentes classes d'actions sera effectuée de la manière suivante:

a) Les avoirs du Fonds sont évalués:

i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat au Fonds en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

ii) les titres cotés en bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un autre marché réglementé (ci-après dénommé «marché réglementé») en fonctionnement régulier et ouvert au public, seront évalués à leurs derniers prix de clôture disponibles;

iii) les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

iv) les investissements dans d'autres structures d'investissement collectif seront évalués sur base des derniers prix disponibles des parts ou actions de tels fonds à chaque jour d'évaluation. Ces valeurs nettes d'inventaires étant calculées moins fréquemment que celles du Fonds, celui-ci sera, en conséquence, obligé de s'appuyer, dans le but de calculer sa propre valeur nette d'inventaire, sur une valeur nette d'inventaire estimée fournie par les gestionnaires de ces structures sous-jacentes, et à condition que l'administration centrale soit d'avis, en toute bonne foi, que la méthode d'évaluation utilisée par l'Administrateur des véhicules de «private equity» respecte celle utilisée pour la valeur nette d'inventaire officielle. De plus, l'administration centrale doit être d'avis, en toute bonne foi, que la valeur nette d'inventaire des véhicules de «private equity» reflète réellement les produits de la vente raisonnablement prévisibles de ces investissements et si ce n'est pas le cas, l'administration centrale, sur décision du Conseil d'Administration, ajustera la valeur nette d'inventaire.

v) tous les autres titres et autres actifs seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation, laquelle doit être déterminée avec prudence et bonne foi suivant les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Tous les actifs non exprimés dans la devise de référence du Fonds devront être convertis dans cette devise à un taux d'échange prévalant sur un marché organisé au Jour d'Evaluation.

Le Conseil d'Administration, de manière discrétionnaire, pourra autoriser une autre méthode d'évaluation, s'il estime que celle-ci reflète davantage la valeur probable des actifs du Fonds.

b) Les engagements du Fonds sont censés comprendre:

i) tous les emprunts, traites et comptes exigibles;

ii) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en nature;

iii) une réserve appropriée pour futurs impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'à la date de traitement précédant le Jour d'Evaluation et fixée périodiquement par le Fond et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, en particulier celles qui ont été mises en place pour faire face à une possible dépréciation des investissements du Fonds; et

iv) tous les autres engagements du Fonds de n'importe quelles nature et sorte que ce soient à l'exception des engagements représentés par les actions du Fonds.

Dans la détermination du montant de ces engagements, le Fonds peut prendre en considération toutes les dépenses payées par le Fonds qui peuvent comprendre les frais de constitution, les frais payables aux Administrateurs (incluant toutes les dépenses de poche raisonnables), payables aux conseillers et gestionnaires en investissement, comptables, banques dépositaires et agents payeurs, agents administratifs et de domiciliation, agents de transfert et de registre et les représentants permanents aux lieux d'enregistrement, «nominees» et tout autre agent employé par le Fonds, les frais de services juridiques et de révision, les coûts d'admission à une cote de même que les coûts de maintenance de cette admission, les coûts de promotion, les dépenses de promotion, d'impression et celles liées aux rapports (incluant les dépenses raisonnables de marketing et de publicité et les coûts de préparation, traduction et impression en différentes langues) des Prospectus, Mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, rapports annuels et semi-annuels, taxes ou impôts gouvernementaux ou imposés par les autorités de surveillance, coûts d'assurance et toutes autres dépenses opérationnelles, incluant les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. Le Fonds pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période et en répartir le montant au prorata des fractions de cette période.

Toutes les actions dans le processus d'être rachetées par le Fonds seront censées être émises jusqu'à la clôture de la journée au Jour d'Evaluation applicable au rachat. Le prix de rachat est un engagement du Fonds depuis la clôture de la journée de ce jour jusqu'au paiement.

Toutes les actions émises par le Fonds en accord avec les demandes de souscription reçues seront censées être émises depuis la clôture de la journée du Jour d'Evaluation applicable aux souscriptions. Le prix de souscription est un montant dû par le Fonds depuis la clôture de la journée de ce jour jusqu'au paiement.

Dans la mesure du possible, tous les investissements et désinvestissements choisis ou en relation desquels une mesure est prise par le Fonds au Jour d'Evaluation seront pris en compte dans l'évaluation.

Art. 12. Emission, rachat et conversion des actions

Ultérieurement à la clôture de la période initiale de souscription, le Fonds a été ouvert aux investisseurs durant une période de dix mois et demi pendant laquelle les investisseurs étaient uniquement autorisés à souscrire à des actions du fonds du 16 novembre 2001 au 24 septembre 2002.

En raison de la qualité de société de type fermée du Fonds aucun rachat ne sera possible durant huit années, et ce, à compter de la fin de la période de souscription.

Les souscriptions seront uniquement acceptées sur base d'un nombre entier d'actions.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à toute autre société ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions nouvellement émises.

Le Fonds pourra refuser toute souscription, en tout ou en partie, sans donner de raison et les administrateurs pourront, à tout moment et de manière discrétionnaire, sans supporter aucune responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente des actions de n'importe quelle classe.

Après cette période de huit années, tout actionnaire pourra demander le rachat de tout ou partie de ses actions à le Fonds dans les limites et conditions déterminées par le Conseil d'Administration dans le prospectus et dans les limites prévues par l'Article 12. Le prix de rachat par action devra être payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne saurait en aucun cas excéder trente cinq jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation concerné, tel que déterminé par le Conseil d'Administration et sous réserve que les certificats d'actions, s'ils existent, de même que les documents attestant le transfert aient été reçus par la Fonds. Le prix de rachat devra être égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe correspondante, déterminée en accord avec les provisions de l'Article 11 ci-dessus, diminué des charges et commissions telles que déterminées dans le prospectus. Toute demande de rachat devra être déposée par l'actionnaire concerné par écrit, au siège social de la Fonds à Luxembourg, ou auprès de toute autre entité désignée par la Fonds pour le rachat des actions. La demande devra être accompagnée par les certificats des actions correspondants, s'ils existent. Le prix de rachat pourra être arrondi, vers le haut et vers le bas, avec un maximum de trois décimales par rapport à la devise de référence, tel que le Conseil d'Administration le déterminera.

Le Fonds devra s'assurer de posséder à tout moment suffisamment de liquidités pour être à même de faire face aux demandes de rachat des actions.

De plus, si à une date donnée, les demandes de rachat, suivant le prescrit de l'Article 12, excèdent un certain niveau, devant être déterminé par le Conseil d'Administration en rapport avec le nombre d'actions émises dans une classe, le Conseil d'Administration pourra décider que tout ou partie de ces demandes de rachat seront reportées à une date ultérieure, de manière à préserver, selon le Conseil d'Administration, les intérêts du Fonds. Au prochain Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat seront traitées en priorité sur les demandes ultérieures.

Les actions rachetées par le Fonds seront annulées dans les livres du Fonds.

Les demandes de souscription et de rachat devront être reçues au lieu désigné pour cet effet par le Conseil d'Administration.

Les conversions d'actions d'une classe déterminée en actions de classes différentes sont interdites.

Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire de l'émission et du rachat des actions

Le Fonds peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire de l'émission et du rachat de n'importe quelle classe d'actions dans les circonstances suivantes:

- a) durant l'existence d'un quelconque état de fait qui, dans l'opinion des administrateurs, constitue une urgence résultant dans l'impossibilité de disposer ou d'évaluer les actifs appartenant au Fonds;
- b) durant une rupture des moyens de communication habituellement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des investissements du Fonds au regard des actifs du Fonds;
- c) durant toute période où le Fonds est dans l'impossibilité de rapatrier les fonds nécessaires pour effectuer les paiements relatifs aux demandes de rachat ou durant laquelle n'importe quel transfert de fonds impliqué dans la réalisation

ou l'acquisition des investissements ou paiements dus sur le rachat des actions, ne peut, dans l'opinion des administrateurs, être effectué selon des taux normaux d'échange;

d) quand, pour une autre raison, les prix des investissements détenus par le Fonds ne peuvent pas être évalués rapidement et de manière certaine;

e) suite à une publication d'un avis de convocation à une Assemblée Générale des actionnaires dans le but de liquider le Fonds;

Lors de circonstances exceptionnelles qui pourraient affecter défavorablement les droits des actionnaires, le Conseil d'Administration se réserve le droit de procéder aux nécessaires ventes de valeurs mobilières avant de fixer le prix de rachat par action auquel les actionnaires peuvent voir racheter leurs actions. Dans cette hypothèse, les demandes de souscription et de rachat en cours seront traitées sur la base de la valeur nette calculée après réalisation des ventes rendues nécessaires.

Les souscripteurs et actionnaires souhaitant présenter leurs actions au rachat devront être avertis de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire pourra être publiée par des moyens adéquats si la durée de la suspension devait excéder un mois.

Les demandes de souscription et de rachat suspendues pourront être annulées par avis écrit envoyé au Fonds et ce pour autant que le Fonds reçoive cet avis avant que la suspension ne prenne fin.

Les demandes de souscription et de rachat devront être exécutées le premier Jour d'Evaluation suivant la reprise du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Fonds.

4. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Disposition générale

L'Assemblée Générale des actionnaires du Fonds régulièrement constituée représente tous les actionnaires du Fonds. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds.

Art. 15. Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social du Fonds ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de janvier à 14 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres Assemblées Générales d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 16. Assemblées Générales des actionnaires des classes d'actions

Les actionnaires de n'importe quelle classe d'actions pourront tenir, à tout moment, une Assemblée Générale afin de se prononcer sur les matières se rapportant exclusivement à cette classe d'actions. Les dispositions générales contenues dans les présents Statuts, de même que la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée depuis, s'applique à de telles Assemblées.

Art. 17. Fonctionnement des Assemblées Générales

Les quorum et délais de convocation requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées des actionnaires du Fonds dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part en personne aux Assemblées des actionnaires ou s'y faire représenter en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Les fractions d'actions ne donnent pas droit à une voix, mais donnent droit au résultat de la distribution et de la liquidation.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une Assemblée Générale.

Les actionnaires de n'importe quelle classe d'actions pourront délibérer et voter (conformément aux dispositions légales relatives aux conditions de quorum et de majorité) sur les points suivants:

1. affectation des résultats de leur classe d'actions
2. résolution affectant les droits des actionnaires d'une classe vis à vis des autres classes.

Art. 18. Convocations aux Assemblées Générales des actionnaires

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Dans la mesure où cela est requis par la loi, un avis de convocation sera publié dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tous les autres journaux que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

5. Gestion de la Société

Art. 19. Gestion

Le Fonds sera géré par un Conseil d'Administration composé de trois membres au minimum, membres qui ne doivent pas être nécessairement les actionnaires du Fonds.

Art. 20. Durée des fonctions des administrateurs et renouvellement du Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus lors de l'Assemblée Générale des actionnaires pour un mandat de maximum six années et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une mise en retraite ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement, jusqu'à la prochaine Assemblée des actionnaires, les fonctions attachées au poste devenu vacant.

Art. 21. Direction du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président, et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées d'actionnaires.

Art. 22. Réunions et délibérations du conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera chaque Assemblée d'actionnaires et chaque Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner un autre administrateur, à la majorité, pour présider à de telles réunions. Pour les Assemblées générales des actionnaires, dans l'hypothèse où aucun administrateur n'est présent, toute autre personne peut être désignée comme président de la séance.

Le Conseil d'Administration peut à son gré désigner des représentants du Fonds et notamment un Directeur Général, ses assistants, des secrétaires ou toutes autres représentants considérés comme nécessaires au bon fonctionnement et à la direction du Fonds. Toute nomination peut être révoquée à tout instant par le Conseil d'Administration. Les représentants peuvent ne pas être des administrateurs ou des actionnaires du Fonds. Les représentants nommés, sauf stipulation contraire, auront les pouvoirs et devoirs que leur aura confié le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de chaque réunion du Conseil d'Administration sera adressé aux administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la raison de l'urgence sera précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Chaque administrateur pourra renoncer à cet avis par son consentement donné par écrit ou par fax, télex, télégramme ou autres moyens de transmission. Un avis séparé ne sera pas requis pour des réunions devant se tenir aux lieux et jours tels que définis dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur peut mandater un autre Administrateur de le représenter à une réunion du Conseil d'Administration soit par écrit soit par fax, télégramme, télex ou autre moyen de transmission.

Les Administrateurs ne pourront engager la Fonds par leur signature individuelle, à l'exception d'une autorisation spéciale donnée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement lors de ses réunions que si 50% au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ces réunions. En cas de partage des voix, le vote du président sera prépondérant.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration engageront le Fonds de la même manière que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures en question peuvent apparaître sur un seul et même document ou sur les multiples copies d'une résolution identique et dont la preuve peut être donnée par lettres, fax, télégrammes, télex ou autres moyens de transmission.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et l'exécution d'opérations du Fonds en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de la gestion du Fonds à d'autres personnes qui ne doivent pas être nécessairement membres du Conseil.

Art. 23. Procès-verbaux

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le président, ou en son absence, par le président par intérim qui préside la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui seraient produits en justice ou autrement devront être signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 24. Engagement du Fonds vis-à-vis des tiers

Le Fonds sera engagé par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de tout administrateur ou agent autorisé du Fonds ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 25. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a le pouvoir, en appliquant le principe de la répartition des risques, de déterminer l'orientation générale de la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et les affaires du Fonds.

Art. 26. Conflits d'intérêt

Aucun contrat et aucune transaction que le Fonds pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Fonds auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur, fondé de pouvoir du Fonds, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle le Fonds passe des contrats, ou avec laquelle il est autrement en relation d'af-

fares, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un Administrateur ou directeur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet Administrateur ou directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cet «intérêt personnel» de cet Administrateur ou directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans le paragraphe précédent, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à sa discrétion.

Art. 27. Indemnisation des administrateurs

Le Fonds pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par lui en rapport avec toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs du Fonds ou pour avoir été, à la demande du Fonds, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont le Fonds est actionnaire ou créancier et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si le Fonds est informé par son avocat conseil que l'administrateur à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

Art. 28. Rémunérations du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, comme rémunération pour services rendus, une somme fixe annuelle, comme rémunération des administrateurs, à charge pour ces derniers d'en assurer la répartition entre eux, un tel montant sera considéré comme dépense générale du Fonds.

De plus, les membres du Conseil d'Administration se verront remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront engagées pour le compte du Fonds.

La rémunération du président ou du secrétaire du Conseil d'Administration de même que celles du ou des directeur(s) général(aux) et fondés de pouvoirs sera fixée par le Conseil d'Administration.

Art. 29. Gérants, Banque Dépositaire et autres parties contractantes

Le Fonds pourra conclure un contrat de gestion en investissement avec un ou plusieurs gestionnaires de fonds.

De plus, le Fonds pourra conclure des contrats des services avec d'autres prestataires, tels que des agents administratifs, agents domiciliataires afin de remplir le rôle d'Administration Centrale tel que défini dans la Circulaire 91/75 du 21 janvier 1991 de l'Institut Monétaire Luxembourgeois ou toute autre future circulaire émise par l'Autorité de Tutelle à Luxembourg.

Le Fonds conclura un contrat de Banque Dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne (ci-après dénommé le «Dépositaire») qui doit satisfaire aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement. Tous les autres avoirs du Fonds (titres et espèces) seront détenus par le Dépositaire ou à l'ordre de celui-ci, ce dernier devra assumer, face au Fonds et à ses actionnaires, les responsabilités prévues par la dite loi.

Au cas où le Dépositaire désire démissionner, le Conseil d'Administration nommera un autre établissement financier pour agir comme Dépositaire et le Conseil d'Administration désignera alors cet établissement pour remplir les fonctions de Dépositaire en lieu et place du Dépositaire démissionnant. Le Conseil d'Administration pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais il ne révoquera pas le Dépositaire à moins et jusqu'à ce qu'un Dépositaire successeur ait été désigné conformément à ces dispositions pour agir en ses lieu et place.

6. Audit

Art. 30. Auditeur

Les activités du Fonds et sa situation financière, spécialement sa comptabilité, seront vérifiées par un auditeur répondant aux critères de la loi luxembourgeoise tels que respectabilité et expérience professionnelle et qui accomplira ses obligations tels que prévus par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement. Les auditeurs seront désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

7. Rapports annuels

Art. 31. Année fiscale

L'exercice social du Fonds débutera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui a débuté à la date de constitution du Fonds et s'est achevé le 30 septembre 2002

Art. 32. Attributions des résultats

La portion des revenus attribuables aux actions de toutes classes peuvent être capitalisés.

L'Assemblée Générale des actionnaires de n'importe quelle classe d'actions déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, comment les résultats d'une classe définie seront utilisés et le cas échéant, déclarera ou autorisera le Conseil d'Administration à déclarer des dividendes.

Pour toute classe d'actions ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions prévues par la loi.

Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront envoyés à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires.

Les dividendes doivent être payés dans la devise et en temps et lieu choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de procéder à une distribution de dividendes sous forme d'actions de la Société en lieu et place d'une distribution en espèces, suivant les termes et dans les conditions qui seront déterminés le cas échéant par le Conseil d'Administration.

Toute distribution non réclamée dans les cinq années qui suivent sa déclaration sera prescrite et reversée à la classe ou aux classes d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle dans l'attente que leurs bénéficiaires les réclament.

8. Dissolution et Liquidation

Art. 33. Dissolution du Fonds

Suivant les dispositions de la deuxième phrase de l'article 2 des présents statuts, le Fonds peut en tout temps être dissout par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 37 ci-dessous.

Dès lors que le capital social du Fonds deviendrait inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Fonds aux actionnaires lors d'une Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital social du Fonds est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution du Fonds à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

Les convocations à ces Assemblées doivent se faire de façon à ce que les Assemblées Générales soient tenues dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour réaliser les actifs du Fonds dans le meilleur intérêt des actionnaires, sous la supervision de l'autorité de contrôle.

Les produits de la liquidation, nets de toutes les dépenses liées à la liquidation, seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque classe, proportionnellement à leurs droits respectifs.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg jusqu'à la fin de la période réglementaire.

Art. 34. Fermeture des Classes

Dans l'hypothèse où pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions serait devenue inférieure à un montant déterminé par les administrateurs, correspondant au montant minimum pour cette classe d'actions permettant une gestion efficace, ou si un changement économique ou politique important devait avoir des conséquences défavorables sur les investissements du Fonds, les administrateurs pourraient décider d'un rachat obligatoire de toutes les actions des classes concernées à un prix égal à la valeur nette d'inventaire par action, en prenant en compte les cours de réalisation actuels des investissements de même que les dépenses de réalisation et calculée au jour d'évaluation auquel une telle décision prendra effet.

Le Fonds enverra un avis aux actionnaires de la classe concernée d'actions avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons pour lesquelles et la procédure des opérations de rachat. Les actionnaires ayant des actions nominatives seront avertis par écrit. A moins qu'il en soit décidé autrement, dans l'intérêt des actionnaires et afin de maintenir entre eux le principe d'égalité de traitement, les actionnaires de la classe concernée, pourront demander le rachat de leurs actions sans charges, sur base des cours des investissements en vigueur et des dépenses encourues, avant la date effective du rachat obligatoire.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, l'Assemblée Générale des actionnaires d'une ou de toutes les classes d'actions émises peut, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions des classes d'actions correspondantes et rembourser les actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions, en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des dépenses encourues et calculées au jour d'évaluation auquel une telle décision prend effet. Il n'y a pas de quorum requis pour une telle Assemblée Générale des actionnaires qui prendra sa décision à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui n'auraient pas été distribués à leurs propriétaires après la mise en place de la procédure de rachat seront déposés auprès de la Banque Dépositaire du Fonds pour une période de 6 mois, passé un tel délai, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées dans les livres de le Fonds.

Art. 35. Liquidation

En cas de dissolution du Fonds, il sera procédé à la liquidation du Fonds par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déléguera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits nets de liquidation seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque classe proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans les classes respectives. Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. Si ces montants n'ont pas été réclamés avant la fin de la période réglementaire, ces montants deviendront prescrits et ne pourront plus être réclamés.

Art. 36. Dépenses supportées par le Fonds

Le Fonds supportera, sans limitation, ses coûts initiaux de constitution, y compris les frais d'élaboration et d'impression des prospectus, les honoraires de notaire, les frais de gestion, les coûts relatifs à l'introduction du dossier auprès des autorités administratives et boursières, les coûts d'impression des certificats, et tous autres coûts relatifs à la création et au lancement du Fonds.

Les coûts seront amortis sur une période n'excédant pas les cinq premières années fiscales.

Le Fonds supporte tous ses frais de fonctionnement tel que prévu par l'Article 11 ci-avant.

Art. 37. Modification des Statuts

Les présents Statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une Assemblée Générale des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote majoritaire requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 38. Dispositions générales

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts doivent être déterminées en accord avec la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives ainsi qu'en accord avec la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Andrienne, M.J. Fernandes, G. Gilfriche, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 août 2004, vol. 428, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(072510.3/242/1107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ACTIVEST GELDMARKT 11/2005, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des fonds commun de placement ACTIVEST GELDMARKT 11/2005, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-AT05570, wurde am 26. August 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(070387.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

OBIETTIVO REDDITO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.413.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of OBIETTIVO REDDITO, a société anonyme, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 92.413, incorporated by deed dated on 28 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 April 2003; and whose Articles of Incorporation have never been amended.

According to the article 23 of the Articles of Incorporation, in the absence of the Liquidator, the meeting is presided by Marie-José Fernandes, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as Secretary Loic Calvez, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Grégoire Gilfriche, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman requests to act that:

1. OBIETTIVO REDDITO has been put into liquidation by deed enacted by the notary M^e Joseph Elvinger on 15th July 2004.

2. The Shareholders present or represented and the number of Shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

3. It appears from the attendance list showing 5,077.181 outstanding Shares, that 2,843 Shares are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting of Shareholders. There being no quorum required for this meeting, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

4. The present second meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

* in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 9 August 2004 and 17 August 2004

* in the Luxembourg newspapers «Luxemburger Wort» and «La Voix du Luxembourg», dated 9 August 2004 and 17 August 2004

5. The agenda of the present second meeting is the following:

Agenda:

I. To approve the report of the Auditor for the period from October 1st, 2003 to July 15th, 2004.

II. To approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the period from October 1st, 2003 to July 15th, 2004.

III. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the period from October 1st, 2003 to July 15th, 2004.

IV. To receive and approve the Liquidator's report concerning the liquidation of the Sicav.

V. To receive and to approve the report of the auditor on the liquidation

VI. To grant discharge to the Liquidator and to the Auditor for their mission within the framework of the liquidation.

VII. To decide to close the liquidation of the Sicav.

VIII. To decide to keep for a period of five years the books and documents of the Company at the registered office of EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

IX. To note that liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

X. Any other business.

After the foregoing was approved by the Meeting, it takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the report of the Auditor for the period from 1st October 2003 to 15th July 2004.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the period from 1st October 2003 to 15th July 2004.

Third resolution

The Meeting resolves to grant discharge to the Directors and to the Auditor for the period from 1st October 2003 to 15th July 2004.

Fourth resolution

The Meeting resolves to receive and to approve the Liquidator's report concerning the liquidation of the Sicav.

Fifth resolution

The Meeting resolves to receive and approve the report of the Auditor on the liquidation.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant discharge to the Liquidator and to the Auditor for their mission within the framework of the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting resolves to decide to close the liquidation of the Sicav.

Eighth resolution

The Meeting resolves to decide to keep for a period of five years the books and documents at EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Ninth resolution

The Meeting resolves to note that liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

There being no further business, the meeting closed at 11.00 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme OBIETTIVO REDDITO, ayant son siège social au à 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro

92.413, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Conformément à l'article 23 des statuts, en l'absence du Liquidateur, l'assemblée est présidée par Marie-José Fernandes, employée privée domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Loic Calvez, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Grégoire Gilfriche, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président prie d'acter que:

1. OBIETTIVO REDDITO a été mise en liquidation par acte notarié reçu par Me Joseph Elvinger en date du 15 juillet 2004.

2. Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. Il appert de cette liste de présence que sur les 5.077,181 actions en circulation, 2.843 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. Que la présente seconde Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

* au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des 9 août 2004 et 17 août 2004

* dans les journaux luxembourgeois «Luxemburger Wort» et «La Voix du Luxembourg» des 9 août 2004 et 17 août 2004.

5. Que l'ordre du jour de la présente seconde Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

I. Approuver le rapport du Réviseur pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 15 juillet 2004.

II. Approuver l'état de l'actif net et de l'état des opérations et des changements de la valeur nette d'inventaire pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 15 juillet 2004.

III. Donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur, pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 15 juillet 2004.

IV. Recevoir et approuver le rapport du Liquidateur concernant la liquidation de la Sicav.

V. Recevoir et approuver le rapport du Réviseur à la liquidation.

VI. Donner décharge au Liquidateur et au Réviseur à la liquidation pour l'exécution de leur mission dans le cadre de la liquidation.

VII. Décider de clôturer la liquidation de la Sicav.

VIII. Décider de conserver, pendant une période de cinq années, les livres et documents de la Sicav au siège d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

IX. Prendre en compte que les produits de la liquidation qui n'auront pas été distribués seront transférés à la Caisse des Consignations au profit de qui il appartiendra.

X. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du Réviseur pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 15 juillet 2004.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'état de l'actif net et l'état des opérations et des changements de la valeur nette d'inventaire pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 15 juillet 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Réviseur pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 15 juillet 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée accuse réception et décide d'approuver le rapport du Liquidateur concernant la liquidation de la Sicav.

Cinquième résolution

L'Assemblée accuse réception et décide d'approuver le rapport du Réviseur à la liquidation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière au Liquidateur et au Réviseur à la liquidation pour l'exécution de leur mission respective dans le cadre de la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de clôturer définitivement la liquidation de la Sicav.

Huitième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la SICAV resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que les produits de la liquidation revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui n'auront pas été distribués à la clôture de la liquidation seront transférés à la Caisse des Consignations au profit de qui il appartiendra. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est mis fin à l'Assemblée à 11.00 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Calvez, G. Gilfriche, M.-J. Fernandes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

J. Elvinger.

(073249.3/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**OBIETTIVO REDDITO, Société d'Investissement à Capital Variable.
(in liquidation)**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.413.

The SICAV OBIETTIVO REDDITO has been put into liquidation on 15th July 2004.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of OBIETTIVO REDDITO has approved on 30th August 2004 the closing of the liquidation of the SICAV.

The net asset value per share at 30th August 2004 amounted to:

972.026.- EUR for the shares of the sub-fund OBIETTIVO REDDITO - DINAMICO UNO.

The liquidation proceeds have been paid to the remaining shareholders for the reimbursement of their shares and no residual amount has been transferred to the Caisse de Consignations in Luxembourg.

The books and documents of the Sicav OBIETTIVO REDDITO will be kept for a period of five years at the registered office of EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature

The liquidator

La Sicav OBIETTIVO REDDITO a été mise en liquidation le 15 juillet 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Sicav OBIETTIVO REDDITO a approuvé, le 30 août 2004, la clôture de la liquidation de ladite Sicav.

La Valeur Nette d'Inventaire par action au 30 août 2004 s'élevait à:

972,026,- EUR pour les actions du compartiment OBIETTIVO REDDITO - DINAMICO UNO.

Le boni de liquidation a été payé aux actionnaires restants en remboursement de leurs actions et, par conséquent, aucun montant résiduel n'a été déposé auprès de la Caisse de Consignations à Luxembourg.

Les livres et les documents de la Sicav OBIETTIVO REDDITO seront conservés durant une période de cinq ans au siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073556.3/211/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT FUND eingetragen in Luxemburg am 26. August 2004, réf. LSO-AT05953 wurde am 31. August 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, 28. August 2004.

Für MK LUXINVEST S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Unterschriften

(071082.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES LUXEMBOURG-VILLE, SECTION
LUXEMBOURG-CENTRE, Association sans but lucratif.**

H. R. Luxembourg F 275.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2004, convoquée et tenue conformément à l'article 34 des statuts de l'association sans but lucratif CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES LUXEMBOURG-VILLE (R.C.S. Luxembourg n° F275), les articles suivants des statuts ont été modifiés et se lisent comme suit:

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES LUXEMBOURG-VILLE, SECTION LUXEMBOURG-CENTRE, association sans but lucratif, oder FREIWILLIGE FEUERWEHR LUXEMBURG STADT, SEKTION LUXEMBURG-ZENTRUM, Vereinigung ohne Gewinnzweck, oder FRAIWELLEG POMPJÉEN LËTZEBUERG STAD, SEKTION LËTZEBUERG-ZENTRUM, Vereenegung ouni Gewinnzweck.

Die für den täglichen Gebrauch angewendeten Abkürzungen lauten CORPS LUXEMBOURG-CENTRE, oder WEHR LUXEMBURG ZENTRUM, oder CORPS LËTZEBUERG-ZENTRUM.

Art. 40. Die Wehr übernimmt ab dem Datum der Fusion alle historischen und materiellen Rechte und Verpflichtungen der ihr durch Fusion beigetretenen Wehren FEUERWEHR GASPERICH, Vereinigung ohne Gewinnzweck, und FREIWILLIGE FEUERWEHR LUXEMBURG OBERSTADT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour extrait conforme des délibérations

M. Mamer / R. Knaff

Secrétaire / Chef de Corps

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07942. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051746.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIREN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.843.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliaire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SIREN S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055352.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.843.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.10 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.15 heures.

G. Glesener / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055355.3/384/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

MAESCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 62.521.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(055104.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PEGASUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.883.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055267.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SEDIMO, SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.771.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS «SEDIMO» établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055359.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SEDIMO, SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.771.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.20 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.25 heures.

G. Glesener / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055362.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.109.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour *INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A.*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(055288.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

INVESCO GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.195.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour *INVESCO GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A.*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(055300.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

EUROSAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 68.009.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour *EUROSAT, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(055302.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

PARTEUROSIA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.362.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 octobre 2003

- La cooptation de Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant au 1, rue Roger Wercollier, L-5890 Hesperange en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

PARTEUROSIA HOLDING

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055709.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FONDATION A.P.E.M.H.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre A.P.E.M.H., Nossbiérg.

Bilan de clôture au 31 décembre 2003

<i>Actif</i>	2003	2002
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	5.155.307,48 EUR	3.427.917,92 EUR
Immobilisations financières	6.044.978,33 EUR	6.402.616,86 EUR
<i>Actif circulant</i>		
Créances	3.218.483,45 EUR	1.721.345,76 EUR
Valeurs mobilières	438.590,17 EUR	425.195,66 EUR
Avoirs en banques, CCP et encaisse	4.880.581,44 EUR	5.581.458,75 EUR
<i>Comptes de régularisation</i>	18.261,55 EUR	18.651,38 EUR
Total actif	19.756.202,42 EUR	17.577.186,33 EUR
<i>Passif</i>		
<i>Capitaux propres</i>		
Apports de capitaux (Dons)	2.595.947,10 EUR	1.641.286,95 EUR
Réserves	4.773,70 EUR	3.379,80 EUR
Résultats reportés	6.267.633,10 EUR	6.032.813,34 EUR
Subventions d'investissement	4.314.628,31 EUR	3.847.336,52 EUR
Provisions pour risques et charges	185.693,33 EUR	135.602,86 EUR
<i>Dettes</i>		
Dettes supérieures à un an	1.295.307,12 EUR	1.164.756,70 EUR
Dettes inférieures à un an	4.246.067,68 EUR	3.772.431,36 EUR
Comptes de régularisation	410.314,60 EUR	741.176,07 EUR
Bénéfice de l'exercice	435.837,48 EUR	238.402,73 EUR
Total Passif	19.756.202,42 EUR	17.577.186,33 EUR

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2003

	2003	2002
Produits d'exploitation	10.432.485,20 EUR	9.603.270,39 EUR
Charges d'exploitation	-10.768.097,44 EUR	-10.131.170,81 EUR
Amortissement des subventions (reprise)	456.878,50 EUR	546.041,74 EUR
Produits financiers	140.017,56 EUR	131.500,60 EUR
Charges financières	-14.200,49 EUR	-17.605,01 EUR
Produits exceptionnels	188.754,15 EUR	106.365,82 EUR
Résultat de l'exercice	435.837,48 EUR	238.402,73 EUR

Budget 2004

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Charges	9.057.000 EUR	Subsides	4.460.000 EUR
Impôts et taxes	30.000 EUR	Recettes	4.691.000 EUR
Intérêts débiteurs	14.000 EUR	Intérêts créditeurs	50.000 EUR
Correction de valeur	100.000 EUR		
	9.201.000 EUR		9.201.000 EUR

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01128. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055353.2//47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ANNABELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signatures.

(055496.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.123.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G. S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055368.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.123.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.05 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.10 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055369.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

INVESCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour INVESCO INTERNATIONAL S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(055363.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

IBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signatures.

(055497.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.156.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau GBP 135.087,21

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(055401.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.515.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (6.790,06)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055429.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

CORSO COMPUTER & SOFTWARE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 54.355.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055570.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

T.P.S. LUX TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 avril 2004 que:

- la démission de Monsieur Armand Distave de ses fonctions d'administrateur est acceptée avec effet au 5 avril 2004.

Il s'ensuit que les pouvoirs lui conférés en date du 10 mars 2000 sont annulés.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 5 avril 2004.

- l'assemblée décide de nommer Madame Mara Galassi, demeurant à L-4947 Hautcharage au 5, rue du Dix Septembre, aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

- la démission de la société LUX AUDIT S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 5 avril 2004. Il s'ensuit que les pouvoirs lui conférés en date du 10 mars 2000 sont annulés.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 5 avril 2004.

- l'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00788.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055703.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BELLATIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055584.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BELLATIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 7 juillet 2004

- Le rapport du gérant unique a été approuvé.
- Les comptes annuels du 19 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée au gérant pour l'exercice de son mandat au 19 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055583.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.
R. C. Luxembourg B 60.444.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055576.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055834.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055829.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055823.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055822.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055817.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055804.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055797.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055789.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LANNION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.138.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055586.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LANNION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.138.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 7 juillet 2004

- Le rapport du gérant unique a été approuvé.
- Les comptes annuels pour la période du 15 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055585.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LA CELLULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 67-69, rue de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 86.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055577.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BIKBERGEN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 56.363.

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIKBERGEN HOLDING, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.363, constituée suivant acte notarié en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 360 du 5 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1103 du 18 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures, sous la présidence de Madame Valérie Kerger, employée privée, Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1° Réduction du capital social à concurrence d'un million sept cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-huit euros quarante cents (EUR 1.727.288,40) pour le ramener de son montant actuel de dix-sept millions deux cent soixante-treize mille trois cent trente-huit euros (EUR 17.273.338,00) à quinze millions cinq cent quarante-six mille quarante-

neuf euros soixante cents (EUR 15.546.049,60) par annulation pure et simple de treize mille trois cent seize (13.316) actions ordinaires avec droit de vote d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune et de vingt-quatre mille sept cent trente (24.730) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune dont la société est devenue propriétaire.

2° Modification afférente de l'article 5, premier alinéa, des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un million sept cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-huit euros quarante cents (EUR 1.727.288,40) pour le ramener de son montant actuel de dix-sept millions deux cent soixante-treize mille trois cent trente-huit euros (EUR 17.273.338,00) à quinze millions cinq cent quarante-six mille quarante-neuf euros soixante cents (EUR 15.546.049,60) par annulation pure et simple de treize mille trois cent seize (13.316) actions ordinaires avec droit de vote d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune et de vingt-quatre mille sept cent trente (24.730) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune dont la société est devenue propriétaire.

La différence entre la réduction de capital correspondant à la valeur nominale des actions rachetées (EUR 1.727.288,40) et le prix de rachat payé par la société (EUR 2.239.387,56) soit la somme de cinq cent douze mille quatre-vingt-dix-neuf euros seize cents (EUR 512.099,16) est prélevée de la réserve indisponible créée lors du rachat des actions.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions cinq cent quarante-six mille quarante-neuf euros soixante cents (EUR 15.546.049,60) représenté par cent soixante-seize mille neuf cent dix-neuf (176.919) actions ordinaires avec droit de vote d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune et cent soixante-cinq mille cinq cent cinq (165.505) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune.»

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des présentes.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kerger, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

F. Baden.

(055943.3/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BIKBERGEN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 56.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(055946.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055581.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055582.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

VFS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 71.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(055594.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.144.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2003 à Luxembourg

Affectation du résultat

L'Assemblée décide de reporter le résultat afférent à chaque compartiment.

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Bernard Trempont en date du 31 octobre 2002.

Cooptation de Monsieur Philippe Catry en date du 31 octobre 2002, en remplacement de Monsieur Bernard Trempont.

Reconduction des administrateurs sortants: MM. Bernard Coucke, Paul Suttor, Georges Wolff et Marc Sallet.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

MANAGED FUNDS PORTFOLIO

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055717.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EMT-EUROPEAN MERCHANT AND TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.489.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(055630.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**COMPAGNIE PIM, PARTICIPATIONS IMMOBILIERES ET MOBILIERES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.804.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(055632.3/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GLASSPACK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.217.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 18 juin 2004

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., demeurant 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et de Monsieur Jan Reinier Voûte, administrateurs de sociétés, demeurant au World Trade Center, Schiphol Boulevard 285, NL-1118 BH Luchthaven Amsterdam, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Mark Grizelle, administrateur de sociétés, demeurant à Turret House, Fitzgeorge Avenue, New Malden, GB-Surrey, est reconduit jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme
GLASSPACK INVESTORS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055705.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CHAMALEON UND AKTIVITÄT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.002.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, Réf. LSO-AS02962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour CHAMALEON UND AKTIVITÄT S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(055723.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLASTICHEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.506.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2003

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, rue de Merl, L-2246 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Certifié sincère et conforme
PLASTICHEM HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055710.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PRIVATE GALLERY S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 90.269.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2004

Révocation d'un administrateur

L'assemblée a révoqué avec effet immédiat Madame Anna Porte De Meulneer, demeurant à F-75017 Paris, 107, avenue de Villiers aux postes d'administrateur et administrateur-délégué de la société.

Nomination d'un administrateur

L'assemblée a nommé au poste d'administrateur de la société pour un terme prenant fin à l'expiration du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

Monsieur Dominique Delaby, comptable,
né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul,
demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, Réf. LSO-AS02665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055721.3/1185/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

WALTER MANAGEMENT & FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.125.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 5 juillet 2004

Les actionnaires ont décidé de révoquer Monsieur Patrick Sganzerla de son poste d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Bonne et valable décharge lui est donnée en relation avec l'exercice de son mandat d'administrateur-délégué exercé jusqu'à ce jour.

Monsieur Patrick Sganzerla reste cependant administrateur de la société. La société est désormais valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Sganzerla / S. Simonetti
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056033.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BRIBOISLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 86.950.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour BRIBOISLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(055725.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

RELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 42.803.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 4 juin 2004

- Les délibérations sur les comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 sont reportées à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, Réf. LSO-AS02466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055730.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CINNAMON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 80.393.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 5 juillet 2004

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, Réf. LSO-AS02456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055734.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 76.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(055790.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROCASH-FUND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 45.631.

Im Jahre zweitausendvier, am achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

Frau Sandra Theis, Bankangestellte, wohnhaft in Trier, Bundesrepublik Deutschland,

hierzu ermächtigt durch die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der EUROCASH-FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, gemäss Protokoll, welches am 28. April 2004 durch den unterzeichnenden Notar beurkundet wurde.

Diese Erschienenene erklärt, dass die neue Satzung der Gesellschaft EUROCASH-FUND durch die Generalversammlung vom 28. April 2004 unter der aufschiebenden Bedingung der späteren Genehmigung durch die «Commission de Surveillance du Secteur Financier» (CSSF) beschlossen wurde.

Diese Bedingung wurde am 4. Juni 2004 erfüllt, so dass die neue Satzung wirksam geworden ist.

Eine Abschrift des diesbezüglichen Schreibens der CSSF vom 4. Juni 2004 bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Theis, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Anfrage ausgehändigt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Juli 2004.

F. Baden.

(056006.2/200/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BETSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.471.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BETSY S.A, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1191 du 19 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mai 2004, vol. 427, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2004.

H. Hellinckx.

(055914.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BETSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2004.

H. Hellinckx.

(055915.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GREEN MARKETING, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 87.999.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 17 mai 2004

- La délibération sur les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, Réf. LSO-AS02470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055741.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 56.249.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(056118.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 56.249.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(056119.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A. - GFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.114.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A. - G.F.I. S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.114, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 1987, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Kuchly, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Protin, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Blandine Kissel, employée de banque, demeurant à Hettange-Grande (France).

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) L'Article 3 des statuts de la Société sera modifié et se lira comme suit:

L'objet de la société est la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002) d'organismes de placement collectif. La société devra gérer au moins un organisme de placement collectif luxembourgeois. La société pourra accomplir toute activité relative à la constitution, la gestion, l'administration et la commercialisation de ces organismes de placement collectif. La société pourra mener toute activité jugée utile pour l'accomplissement de son objet dans les limites des dispositions du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

2) L'Article 4 des statuts de la Société sera modifié et se lira comme suit:

«La société est établie pour une durée illimitée. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant comme en matière de modification de statuts.»

3) Le premier paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société sera modifié et se lira comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée lors d'une réunion du conseil d'administration (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par téléphone, par vidéo conférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres).»

4) Le dernier paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société sera modifié et se lira comme suit:

«Les administrateurs pourront prendre des résolutions par voie circulaire, en exprimant leur approbation à l'unanimité, au moyen d'un ou plusieurs actes écrits, ou par câble, télégramme ou télécopieur à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

5) Suppression de l'Article 15 des statuts et modification des numéros des articles suivants en conséquence de la suppression de cet Article 15.

6) L'Article 26 (futur Article 25) des statuts de la Société sera modifié et se lira comme suit:

«La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article trois des statuts quant à l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002) d'organismes de placement collectif. La société devra gérer au moins un organisme de placement collectif luxembourgeois. La société pourra accomplir toute activité relative à la constitution, la gestion, l'administration et la commercialisation de ces organismes de placement collectif. La société pourra mener toute activité jugée utile pour l'accomplissement de son objet dans les limites des dispositions du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant comme en matière de modification de statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article onze des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11, premier alinéa.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée lors d'une réunion du conseil d'administration (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par téléphone, par vidéo conférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres).»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'Article onze des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11, dernier alinéa.** Les administrateurs pourront prendre des résolutions par voie circulaire, en exprimant leur approbation à l'unanimité, au moyen d'un ou plusieurs actes écrits, ou par câble, télégramme ou télécopieur à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'Article quinze des statuts et de modifier les numéros des articles suivants en conséquence de la suppression dudit Article 15.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article vingt-six renuméroté comme Article vingt-cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 25, ancien Article 26.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Kuchly, C. Protin, B. Kissel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2004, vol. 427, fol. 83, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2004.

H. Hellinckx.

(055907.3/242/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. - GFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2004.

H. Hellinckx.

(055909.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.847.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the HENDERSON HORIZON FUND - AMERICAN SMALLER COMPANIES FUND (the «Fund») will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg at 2 p.m. on 4 October 2004, for the purpose of considering and voting upon the following resolutions:

1. That the HENDERSON HORIZON FUND - AMERICAN SMALLER COMPANIES FUND be closed; and
2. That the effective date of closure be 31 January 2005.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the Shares of the Fund represented and the minimum quorum of presence of the Shareholders of the Fund shall be no less than one-half of the Shares in issue.

Shareholders of the Fund who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 23, avenue de la Porte-Neuve to arrive no later than 1 October

2004. Proxy forms will be sent to registered Shareholders of the Fund and can also be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Copies of a new Prospectus of the Company will be available from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES at the above address from 1 September 2004. Copies of the letter dated 10 September 2004 to registered Shareholders of the Fund are also available from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

10 September 2004.
(04091/755/22)

The Board of Directors of the Company.

ROSENBERG ALPHA FUND U.S. JAPAN, Fonds Commun de Placement.

Notice of dissolution

Shareholders are hereby notified that the ROSENBERG ALPHA FUND U.S. JAPAN (the «Fund»), is set to expire as of 18th September 2004 (the «Expiration Date») pursuant to the Consolidated Management Regulations of the Fund. The Board of Directors will not extend the duration of the Fund and as such, the Fund shall be dissolved and liquidated as of the Expiration Date.

Until 3.00 p.m. Luxembourg time on 17th September 2004, valid redemption requests for the repurchase and conversion of your shares in the Fund shall be accepted and honored. Please note that all shares redeemed shall be subject to a provision for liquidation expenses which shall be reflected in the net asset value per Share as from the date of this letter.

Beginning at the Expiration Date, the undersigned Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

It is intended that the liquidation proceeds shall be paid to the shareholders who have not requested the repurchase of their shares prior to the liquidation, in proportion to the number of shares held by each of them, to the extent possible, on or around the end of September 2004.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

The Board of Directors

(04105/041/21)

PARTAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} octobre 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03871/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CELUX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 19.846.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *27 septembre 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

I (03998/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

EMIC, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.545.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 30 septembre 2004 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2003.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03985/035/16)

Le Conseil d'Administration.

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.437.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 septembre 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Divers.

I (03999/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

BANQUE AUDI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 36.510.

Les actionnaires de BANQUE AUDI (LUXEMBOURG) S.A. sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 30 septembre 2004 à 11.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la Société
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

I (04078/260/12)

Le Conseil d'Administration.

DISCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.831.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 septembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Divers.

I (04047/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CODINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 15.317.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 28 septembre 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04011/000/18)

Le Conseil d'Administration.

LUPINUS DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 89.291.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} octobre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2004;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (04085/045/17)

Le Conseil d'Administration.

KEMABA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.094.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 1^{er} septembre 2004 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 14 octobre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 octobre 2002 et au 31 octobre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04103/000/24)

Le Conseil d'Administration.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.633.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 28 septembre 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04012/000/18)

Le Conseil d'Administration.

WOLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 90.032.

Messieurs les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 septembre 2004 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation du résultat;
4. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions ou obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.
I (04079/693/18)

Le Conseil d'Administration.

CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 27 septembre 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (04092/696/15)

Le Conseil d'Administration.

ALIMENTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.853.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 28 septembre 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes et du rapport de gestion consolidés, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (04013/000/21)

*Le Conseil d'Administration.***FIDAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV FIDAM à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 septembre 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2004
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nomination statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (03917/755/21)

*Le Conseil d'Administration.***CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 août 2004 par-devant notaire n'a pas pu valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, le quorum de présence requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, n'ayant pas été atteint.

Par conséquent, les actionnaires sont convoqués par la présente à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de CASTOR ET POLLUX qui aura lieu, par-devant notaire, le 28 septembre 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion, tel qu'il a été enregistré et publié, entre CASTOR ET POLLUX («société absorbée») et la société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois LUX INTERNATIONAL STRATEGY («société absorbante»), compartiment Lux International Strategy-Income Euro.
2. Dissolution de CASTOR ET POLLUX sans liquidation par apport de son actif net à LUX INTERNATIONAL STRATEGY.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Divers.

Les actionnaires sont avisés que l'assemblée délibérera valablement sur les points portés à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital social représentée; les décisions, pour être valables, seront prises à la majorité des deux tiers des votes des actions présentes ou représentées.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur sont informés que leur admission à l'assemblée est subordonnée au dépôt de leurs actions auprès de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, contre un reçu à envoyer au siège social de CASTOR ET POLLUX au moins 5 jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires peuvent obtenir au siège social de CASTOR ET POLLUX les documents prévus à l'articles 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

- a) le projet de fusion tel que publié au Mémorial le 9 juillet 2004;

b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de LUX INTERNATIONAL STRATEGY et de CASTOR ET POLLUX;

c) les rapports des conseils d'administration de LUX INTERNATIONAL STRATEGY et de CASTOR POLLUX qui expliquent et justifient d'un point de vue juridique et économique, le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

d) les rapports des réviseurs d'entreprises agréés sur le projet de fusion.

e) le prospectus de LUX INTERNATIONAL STRATEGY.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à cette assemblée, nous tenons à votre disposition au siège social de CASTOR ET POLLUX des procurations donnant le pouvoir de vous représenter à une autre personne désignée dans ces documents. Vos procurations devront être renvoyées au moins 2 jours ouvrables avant l'assemblée générale des actionnaires au siège social de CASTOR ET POLLUX.

II (03969/755/41)

Pour le Conseil d'Administration.

R & T RESEARCH AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 22.079.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 21 septembre 2004 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

II (03954/802/20)

Le Conseil d'Administration.

VALONA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 21.796.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office on September 20th 2004 at 10.00 o'clock with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors in respect of the annual accounts at 31st December 2003;
2. Report of the Commissaire aux comptes on the 2003 accounts;
3. Approval of the 2003 accounts;
4. Confirmation of the interim dividend as final and allocation to the legal reserve;
5. Discharge to the directors and to the auditor;
6. Election or re-election of directors and of an auditor;
7. Miscellaneous.

II (03981/000/16)

The Board of Directors.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 31.439.

Notice is hereby given that the quorum of 50% of the outstanding shares required to hold the meeting of shareholders of the BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) PACIFIC EQUITY FUND (the «Meeting») in order to resolve upon the merger of BARCLAYS INVESTMENT FUNDS - PACIFIC EQUITY FUND into BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) - INTERNATIONAL EQUITY FUND was not reached. In consequence the Meeting is hereby reconvened to be held at 11.30 a.m. (Luxembourg time) on Monday 27 september 2004, at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Merger of BARCLAYS INVESTMENTS FUNDS (LUXEMBOURG) - PACIFIC EQUITY FUND with BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) - INTERNATIONAL EQUITY FUND

27 August 2004

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

P. Hoss

Chairman

II (03971/755/20)

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 31.681.

Notice is hereby given that the quorum of 50% of the outstanding shares required to hold the meeting of shareholders of BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - PACIFIC RIM EQUITY (the «Meeting») in order to resolve upon the merger of BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - PACIFIC RIM EQUITY into BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - JAPANESE EQUITY was not reached. In consequence the Meeting is hereby reconvened to be held at 10.30 a.m. (Luxembourg time) on Monday 27 september 2004, at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Merger of BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - PACIFIC RIM EQUITY with BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS - JAPANESE EQUITY.

27 August 2004

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS (LUXEMBOURG)

P. Hoss

Chairman

II (03973/755/19)

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES «C.P.I.» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.683.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES «C.P.I.» S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu à Luxembourg, au siège social de la Société, le lundi 20 septembre 2004 à 10.00 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur sur les comptes arrêtés au 31 août 2004.
2. Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2004.
3. Nominations d'un commissaire-vérificateur.
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03995/000/18)

Le Liquidateur.
